



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 17 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : *Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Sandrine BOSCARO (arrivée à la délibération numéro 7)*

Excusés : *Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Philippe LUYAT, absent.*

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération n° D\_05\_17062024

#### **05. Convention de pâturages sur parcelles communales soumis à la gestion de l'ONF avec Monsieur TONIZZO Roger**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des conventions de pâturages sont signées avec des particuliers sur certaines parcelles communales soumises à la gestion de l'ONF.

Il propose de signer une telle convention avec monsieur TONIZZO Roger sur la parcelle cadastrale section OC n° 357 partie – parcelle forestière n°30 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029 (la saison de pâturage s'entendant du 1er juin au 31 octobre maximum de chaque année), moyennant une redevance annuelle à 45 euros (révisable tous les ans selon indice national des fermages).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention tripartite avec l'ONF et Monsieur Roger TONIZZO pour 6 saisons, du 01/01/2024 au 31/12/2029.

Le Maire,  
Emile BUCH



*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 20 juin 2024.*

*Le Maire, Emile BUCH.*

